



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0923

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre pour le parc public - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0923**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Délégation des aides à la pierre pour le parc public - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0376 du 11 mai 2015, le Conseil métropolitain a approuvé la nouvelle convention cadre de délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la période 2015-2020 avec les objectifs fixés pour 2015 pour le parc public à hauteur de 34 200 000 € et le parc privé pour un montant de 2 300 000 €.

Un avenant à la convention cadre, précisant notamment les objectifs et les moyens prévisionnels dédiés sur les six prochaines années, suite à l'approbation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole sera proposé à l'approbation du Conseil dans le courant du 1er semestre 2016, en même temps que la convention annuelle et l'enveloppe dédiée 2016.

Suite à l'approbation de la PPI de la Métropole le 6 juillet 2015 (délibération n° 2015-0475), la présente délibération a pour objet l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme de la part consacrée par l'ex-Conseil général du Rhône au développement de l'offre de logement social, pour un montant de 3 500 000 €.

Les objectifs de production restent inchangés pour la Métropole : 3 900 logements au total dont 1000 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et 1600 prêts locatifs à usage social (PLUS) à financer et 1300 prêts locatifs sociaux (PLS) à agréer.

L'enveloppe consacrée à la délégation des aides à la pierre pour le parc public 2015 s'élèvera au total à 37 700 000 €, décomposée comme suit :

- Métropole de Lyon, y compris part ex-Conseil général de 3 500 000 € : 24 336 273 € (montant initialement prévu : 20 836 273 €),  
- droits à engagement de l'Etat : 13 363 727 € (dont une réserve de 1 459 760 € non encore débloquée au 15 octobre 2015).

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve**, dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Métropole de Lyon, pour le parc public 2015, un montant complémentaire de 3 500 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social pour un montant de 3 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 70 000 € en dépenses en 2016,  
- 595 000 € en dépenses en 2017,  
- 525 000 € en dépenses en 2018,  
- 700 000 € en dépenses en 2019,

- 455 000 € en dépenses en 2020,  
- 1 155 000 € en dépenses en 2021 et au-delà,

sur l'opération n° OP14O4777A : aides à la pierre - logement social 2015 - ex-Conseil général.

**3° - Les dépenses** d'investissement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Métropole de Lyon - exercices 2015 et suivants - comptes 204 22, 20415342, 204112 - fonction 552 - opération n° OP14O4777A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**